



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :

Jeudi 26 octobre 2023, 20 heures

Président/Présidente:

M. Gilbert BLANC

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean		Laurence Milliat	x	
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha		Alain Andrieu	x	
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu	x			
LE FLOCH Virginie		Guibal fabrice	x	
MAZIERES Rémi	x			
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude		Mathieu Laroussinie	x	
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :

M Fabrice Guibal

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président/la Présidente de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui/elle et le/la secrétaire de séance du registre des délibérations (*art. R 2121-9 du CGCT*) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

81/2023-Délibération fixant les dépenses incombant à l'article 623 (M57), compte « Fêtes & cérémonies » ;

82/2023- Mise en place du Compte Financier Unique ;

83/2023- Validation du plan de financement et demande du fond de concours pour le projet d'aménagement d'espaces publics et de végétalisation en cœur de village ;

84/2023- Convention de répartition des frais d'achat du désherbeur thermique ;

- 85/2023-** Validation de la mise en place du temps de travail (1607h) en collectivité ;
- 86/2023-** Création de deux emplois non-permanents pour le recrutement de deux agents ATSEM pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- 87/2023-** Création d'un emploi non-permanent pour le recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ;
- 88/2023-** Délégation de pouvoir du Conseil Municipal consentie au maire.

Adoption des délibérations

81/2023- Délibération fixant les dépenses incombant à l'article 623 (M57), compte « Fêtes & cérémonies »															
Adoptée : Oui															
<u>Teneur des discussions au cours de la séance :</u>															
<p>Suzanne Deleris présente ce point. Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, il convient de lister dans le compte 623 les évènements incombant au compte « Fêtes et cérémonies ». Cette liste contenant : les animations du 14 Juillet, la fête votive, les traiteurs et animations, les fêtes locales récurrentes , les animations culturelles (bibliothèque, Maison du Gouverneur), achat de nourriture et boissons , cérémonie avec les employés municipaux (cadeaux , repas), inauguration , accueil d'intervenants extérieur.</p> <p>On demande de délibérer sur cette liste en dehors des subventions attribuées aux associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gilbert Blanc précise qu'il n'est pas évident de faire une liste bien exhaustive, à l'avenir nous délibérerons en avril au moment du vote du budget - Mathieu Laroussinie demande si on globalise ou si on détaille tout ? - Suzanne Délérís répond qu'on demande de lister et on globalise tout sur le même compte <p>La délibération est soumise au vote.</p>															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

82/2023- Mise en place du Compte Financier Unique

Adoptée : Oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Suzanne Délérís présente ce point. Elle précise que, suite à la nouvelle nomenclature M57, la commune souhaiterait à titre expérimental adhérer au compte financier unique, qui se substitue au compte administratif et de gestion.

Plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence
- améliorer la tenue des comptes
- faciliter les processus entre les donateurs et le comptable

cette expérimentation concerne le budget principal de la commune et annexes

Il est demandé à pouvoir expérimenter ce compte unique à partir de 2024 sur l'année 2023 sur l'ensemble des budgets de la commune.

La commune demande au Maire de signer une convention avec l'Etat.

La délibération est soumise au vote.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VL	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)													

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

83/2023- Validation du plan de financement et demande du fond de concours pour le projet d'aménagement d'espaces publics et de végétalisation en cœur de village

Adoptée : Oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Laurence Milliat présente la délibération. Elle précise que le projet des jeux se concrétise à la dent creuse, esplanade et devant l'église.

Le projet inclut aussi un aménagement d'aires de pique-nique, et également un axe végétalisation grâce à l'arrivée d'un agent technique spécialisé. Il y aura une installation le long de l'esplanade, une bande vivace avec irrigation en goutte à goutte , des plantes grimpantes sur la tonnelle de la dent creuse et des arbres sur la place devant l'église .

L'objectif est d'embellir le cadre de vie, et proposer des espaces accueillants pour les visiteurs et les habitants et éviter les îlots de chaleur.

La commune doit revoir le plan de financement voté initialement à 55 360 euros. Il convient maintenant de voter à la place un montant de 66 776 euros.

Subventions attendues :

-Fond de concours de OAC 15 %,

-Département 30 %

- Région 35%

-reste à charge pour la commune de 13 000 euros (20 %)

Mathieu Laroussinie : est-ce que la végétalisation a été faite en consultation avec les habitants, riverains ?

Laurence Milliat : Ce sont des plantations assez communes.

Rémi Mazières : Les animaux vont faire leurs besoins là où il y aura des plantations

Laurence Milliat : C'est à chacun de se responsabiliser sur les besoins de leurs animaux.

Mathieu Laroussinie : Au niveau de l'esplanade et de l'église, c'est pas si évident que cela plaise aux riverains

Laurence Milliat : On propose d'échanger aux habitants qui sont intéressés sur la question, ils sont les bienvenus pour en parler en mairie.

Mathieu Laroussinie : Insiste sur le fait d'aller consulter les habitants sur les emplacements des plantations

Laurence Milliat : Précise qu'on ne peut pas consulter les riverains un par un pour tous les projets de la commune mais qu'il y a eu des réunions publiques sur la végétalisation où les habitants pouvaient participer et s'exprimer. Elle invite Mathieu Laroussinie à venir en mairie et vérifier le travail qui est réalisé.

Mathieu Laroussinie : Répond qu'il ne vient pas en mairie parce qu'on ne va pas voir les riverains et que les réunions sont stériles.

Gilbert Blanc : Précise qu'il y a eu une série de réunions avec Fredon Occitanie avec les habitants sur la question de végétalisation sur l'esplanade et qu'il y aura une réunion de bilan et de présentation sur l'accompagnement le mardi 14 novembre à 14h00.

Fabrice Guibal : Insiste en disant qu'il y a eu des réunions sur le terrain, des groupes de travail et réunions publiques auxquelles les habitants ont pu s'impliquer et participer. Cela a été communiqué par voie de presse, Facebook, affiches dans le village et mails aux associations.

Jean Régis Souvignet : Il y a vraiment un vrai travail sur les végétaux. Un goutte à goutte a été retrouvé sur l'esplanade , est ce que l'on pourra faire des économies à ce niveau là ?

Laurence Milliat : Oui

Gilbert Blanc : Il y a eu un vrai travail , avec un retour positif de Fredon Occitanie sur la liste des végétaux qui leur a été donné par l'employé municipal en charge de la végétalisation.

La délibération est soumise aux votes.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x		X
	contre											x		x	
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :12

Contre :2

Abstention(s) :0

84/2023- Convention de répartition des frais d'achat du désherbeur thermique

Adoptée : Oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Charles Poux présente ce point. Il y a 2 ans, la commune a participé à l'achat d'un désherbeur thermique groupé avec plusieurs communes (Bor et Bar , Morlhon le haut , Sanvensa , Monteils, La Fouillade, St André) afin de mutualiser l'utilisation et le coût. Il est nécessaire de signer une convention d'utilisation entre ces communes

- Rémi Mazières : la commune pourrait pas se financer tout seul ce désherbeur ?
- Gilbert Blanc : L'achat a été déjà votée l'année dernière , il s'agit ici de voter la convention et le désherbeur serait coûteux pour la commune seule.
- Charles Poux : Le coût est de 7000 € environ
- Rémi Mazières : C'est le coût d'entretien qu'il faut regarder avec le portage à plusieurs
- Gilbert Blanc : Le coût d'entretien sera partagé avec les autres communes, le règlement sera précisé justement dans la convention.

La délibération est soumise aux votes.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :2

85/2023- Validation de la mise en place du temps de travail (1607h) en collectivité

Adoptée : Oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

En 2004, suite à la canicule de l'été 2003, le premier Ministre de l'époque avait institué une journée de solidarité le lundi de pentecôte pour les personnes âgées. Le lundi de pentecôte n'est plus obligatoire mais l'employeur est libre de lisser dans le courant de l'année en fonction des nécessités de service.

La préfecture demande une délibération pour bien préciser les choses et également acter le passage aux 1 607 heures dans la collectivité.

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

87/2023- Création d'un emploi non-permanent pour le recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Adoptée : Oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Fabrice Guibal expose qu'il s'agit ici d'un remplacement pour cause de départ contractuel, qui débuterai au 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Un poste de placier / régisseur sur le marché hebdomadaire à temps non complet de 8 heures par semaine.

Mathieu Laroussinie : Dans mon souvenir Fabrice, vu que tu es à l'initiative du marché l'hiver, et qu'une indemnité t'as été attribuée pour ça , est ce que ce serait pas à toi de prendre ce rôle-là ?

Laurence Milliat demande à Mathieu Laroussinie s'il connaît les indemnités de chacun à la mairie ?

Mathieu Laroussinie : Non

Laurence Milliat énumère toutes les indemnités des élus pour montrer ce que ça représente par rapport à une présence à temps plein à la mairie

Fabrice Guibal explique le rôle de placier et tout ce que cela représente, ainsi que son rôle à lui et le temps qu'il y passe en dehors du marché et en tant que référent du marché et de la commission où il y passe des heures aussi pour traiter les diverses demandes. Explique qu'il est nécessaire d'avoir un placier.

La délibération est soumise aux votes.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14
 Pour :14
 Contre :0
 Abstention(s) :0

88/2023- Délégation de pouvoir du Conseil Municipal consentie au maire

Adoptée : Oui

Teneur des discussions au cours de la séance :

Alain Andrieu présente ce point. L'objet de cette délibération est la délégation de pouvoir du conseil municipal consentie au maire. Il est proposé ce soir de décider que le maire soit chargé à compter de ce jour et pour la suite du mandat et par délégation du conseil municipal, d'intenter par voie de la commune toutes actions en justice et représenter la commune devant toutes actions intentées contre elle-même.

Nous faisons cette délibération car lors du premier conseil municipal cette délégation n'avait pas été accordée.

Gilbert Blanc : Par exemple , nous avons besoin de cette délégation pour une représentation en justice pour des non-paiement de loyers

Mathieu Laroussinie dit ne pas prendre part au vote et Claude Rabayrol, par conséquent non plus.

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x		x		x	x		X
	contre													
	abstention									x				
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)							x					x	
	Absent(e) non représenté(e)													
Nombre de votants :14 Pour :11 Contre :0 Abstention(s) :3														

Informations :

- Laurence Milliat présente la restitution Fredon Occitanie sur la végétalisation le 14 novembre à 14h00

- Jean Régis Souvignet :Remerciement pour les habitants et l'association APANAJ pour leur participation à la journée citoyenne et de nettoyage des rues du villages. Ont également été accueilli un groupe de jeunes EPIDE dans le nettoyage du village

- Gilbert Blanc annonce e 23 novembre, la tenue d'une réunion publique autour du réseau de chaleur, il invite les habitants à venir y participer.

- Gilbert Blanc annonce la commémoration du 11 novembre le samedi à 11h00 devant le monument aux morts.

Echanges avec les Najacois :

Un habitant dit qu'il a remarqué que dans le quartier de la Pause, il y a des arbustes qui poussent ainsi que des ronciers qu'il faudrait nettoyer . Il serait bien de nettoyer ce quartier. Gilbert Blanc répond en disant qu'en effet il faudra être vigilant à bien s'occuper de l'entretien de ce quartier.

Fin de la séance de Conseil Municipal à : 22heures 40 minutes.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le

Le/la Secrétaire de séance,

Nom :

Signature :

Le Président/ la Présidente de séance,

Nom :

Signature :

Publié le :